


L'OMPI et le financement garanti par des actifs incorporels

Rendre le
financement des
actifs incorporels
plus accessible





Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux
#WIPOipFinance

Résumé

- Les entreprises ont besoin d'un accès au capital pour se développer et croître, mais bon nombre d'entre elles ont du mal à trouver des fonds. Ce déficit de financement constitue un obstacle à leur réussite ainsi qu'à la prospérité de nos économies.
- Le financement garanti par des actifs incorporels pourrait réduire ce déficit. Lorsqu'elles sont protégées par des droits de propriété intellectuelle, les créations et inventions des entreprises ont une valeur considérable. Ces actifs incorporels peuvent contribuer à la fois à un mode de financement par emprunt ou par actions.
- Ce modèle de financement au moyen des actifs incorporels en est encore à ses balbutiements. Plusieurs obstacles s'opposent à sa croissance. Surmonter ces obstacles nécessite les contributions de multiples secteurs et disciplines. Aucune entité ne peut les aborder seule.
- En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de mettre en place un système international de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, l'OMPI rassemblera des acteurs de toutes les disciplines afin de progresser sur ces questions.
- Le présent document décrit le potentiel du financement garanti par des actifs incorporels, les défis posés par ce type de financement, et le plan d'action suivi par l'OMPI pour rendre ce financement plus accessible.

Le potentiel du financement garanti par des actifs incorporels

Les actifs incorporels sont le moteur de nos économies.

Selon les estimations, la valeur mondiale des actifs incorporels a été multipliée par 10 au cours des 25 dernières années, pour atteindre environ 74 000 milliards de dollars É.-U. en 2021¹. La composition des actifs détenus par les entreprises reflète cette évolution fondamentale. Selon l'indice S&P 500, les actifs incorporels représentent plus de 90% de la valeur des entreprises². Par exemple, en 2021, la valeur des marques mondiales s'est élevée à 12 500 milliards de dollars É.-U., soit une augmentation de plus de 1500 milliards de dollars É.-U. (ou de 14%) en tout juste deux ans³. Les marques, les dessins et modèles et la technologie, plutôt que des actifs physiques, déterminent la capacité de croissance d'une entreprise. Cet intérêt accru pour les actifs incorporels a une influence sur la nature des chaînes de valeur mondiales et, par extension, sur l'importance croissante de ces actifs dans le commerce international.

Ainsi, la propriété intellectuelle et les autres actifs incorporels contribuent en moyenne à deux fois plus que le capital matériel à la valeur des produits manufacturés et commercialisés⁴.

La valeur d'un grand nombre de petites entreprises réside essentiellement dans ce qu'elles inventent et créent. Ces petites et moyennes entreprises (PME) contribuent à plus de la moitié de l'emploi mondial et représentent 90% des entreprises du monde entier⁵. Pour se développer, prospérer et parfois survivre, elles ont besoin d'un accès au capital.

Malgré leur potentiel, les sources de financement traditionnelles peuvent leur sembler inaccessibles si elles ne comptent pas d'actifs corporels. Ce déficit de financement constitue un obstacle pour de nombreuses entreprises. Bon nombre d'innovations révolutionnaires sont le fait de nouveaux arrivants sur le marché, qui restent confrontés à un handicap financier. Sans ressources, les difficultés rencontrées par ces entreprises sont palpables, surtout lorsqu'elles cherchent à se faire une place sur le marché mondial. Beaucoup d'entre elles, incapables de rivaliser, sont laissées pour compte et finissent par échouer⁶.

En conséquence, la promesse que ces entreprises offrent de contribuer au développement économique durable dans les pays développés comme dans les économies émergentes n'est toujours pas tenue. L'amélioration des conditions de financement pourrait contribuer à faire passer l'activité d'innovation à un niveau supérieur et à favoriser la concurrence.

“La propriété intellectuelle contribue en moyenne à deux fois plus que le capital matériel à la valeur des produits manufacturés et commercialisés le long des chaînes de valeur.”

Pour faire avancer nos économies, les entreprises ont besoin de capitaux. L'utilisation stratégique des actifs incorporels comme source de financement pourrait réduire ce fossé et changer la donne pour les entreprises à forte intensité d'actifs incorporels.

Leurs actifs incorporels⁷, en particulier ceux qui sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, comme le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les marques et les brevets, peuvent être utilisés pour obtenir des prêts et des investissements.

Un nombre croissant d'entreprises les exploitent déjà pour obtenir les liquidités dont elles ont besoin pour croître et se développer. Le présent document décrit le potentiel d'un financement garanti par des actifs incorporels, et certains des obstacles à son déploiement à grande échelle. Il propose également une vision du progrès. Pour aller de l'avant, il faut travailler dans toutes les disciplines, de la finance aux affaires en passant par les pouvoirs publics.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de mettre en place un système international de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) peut jouer un rôle de coordination dans ce contexte.

Le présent document décrit le plan d'action suivi par l'OMPI pour rendre le financement des actifs incorporels plus accessible. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la volonté de l'OMPI d'aider les entreprises à tirer le meilleur parti des avantages de leur propriété intellectuelle et, plus largement, de soutenir la croissance économique.

“L'utilisation stratégique des actifs incorporels comme source de financement pourrait changer la donne pour les entreprises à forte intensité d'actifs incorporels.”

1. Qu'est-ce que le financement garanti par des actifs incorporels ?

Les actifs incorporels peuvent être utilisés pour obtenir un financement, soit dans le cadre d'une mise en gage, soit au moyen d'une cession des droits sur les flux de trésorerie découlant de ces actifs. Par ailleurs, les actifs incorporels peuvent constituer un indicateur de la valeur d'une société et servir de base aux décisions en matière de financement. Pour certaines entreprises, les actifs incorporels ne représentent qu'une petite partie de la valeur d'une société. Pour d'autres, l'essentiel de leur valeur peut provenir des actifs incorporels.

Les entreprises sont généralement financées au moyen d'emprunts ou d'actions⁸. Les actifs incorporels jouent un rôle important dans ces deux types de financement.

Dans le cadre d'un financement par actions, une entreprise échange une participation à son capital contre des fonds. Avant de conclure la transaction, les inventeurs effectuent une vérification préalable des actifs incorporels pour s'assurer que ceux-ci sont suffisamment robustes pour appuyer la stratégie commerciale.

Dans le cadre d'un financement par emprunt, une entreprise emprunte de l'argent. Les prêteurs peuvent examiner les actifs incorporels pour déterminer si l'entreprise sera capable de rembourser le prêt.

Ces deux méthodes présentent des avantages. Ainsi, dans le cas du financement par emprunt, l'entreprise conserve un plus grand contrôle sur la commercialisation.

Et dans le cadre d'un financement par actions, l'investisseur joue un rôle plus actif dans la société, comme dans le capital-risque. De ce fait, l'adéquation et la disponibilité des fonds dépendent de la situation particulière de l'entreprise. D'autres mécanismes de financement, tels que le financement mezzanine, combinent des aspects du financement par emprunt et du financement par actions.

Pour de nombreuses entreprises, la mobilisation de capital par l'émission d'actions, en particulier par l'intermédiaire d'investisseurs providentiels, de sociétés de capital-risque et d'investisseurs en capitaux privés, contribue au développement de manière positive. Elle ouvre la porte au transfert de savoir-faire et aux réseaux que ces investisseurs peuvent fournir. Cela peut expliquer la croissance annuelle de 25% du nombre d'opérations de capital-risque au cours de la dernière décennie⁹.

Mais à un certain moment, les inconvénients liés à la participation au capital d'une entreprise peuvent dépasser les avantages.

C'est généralement à ce moment-là que les entreprises envisagent le financement par emprunt, par exemple en contractant des prêts bancaires, ce qui permet aux fondateurs et aux inventeurs de conserver le contrôle de leur activité. Le financement par emprunt réduit également le coût moyen du capital, ce qui facilite l'accès des entreprises aux ressources dont elles ont besoin pour se développer.

Malgré son attrait, le financement par emprunt peut s'avérer difficile pour les entreprises à forte intensité d'actifs incorporels qui ne disposent pas d'actifs corporels susceptibles de servir de garantie.

Pour les prêteurs, la décision se résume à deux grandes considérations : le risque et le rendement. L'évaluation des garanties sous la forme d'actifs de propriété intellectuelle pose des difficultés à la plupart des prêteurs. Il n'existe pas de formule claire pour déterminer la valeur de la garantie en cas de défaut de paiement par l'emprunteur.

En outre, la communauté financière a généralement peu d'expérience des actifs de propriété intellectuelle, ou n'a pas envie de les utiliser en raison de leur complexité par rapport à d'autres formes de garantie.

Cette dynamique ajoute à l'ambiguïté de ces actifs, ce qui les rend plus spéculatifs que solides. Ce profil de rendement, perçu comme excessivement risqué, limite le volume du financement par emprunt, c'est-à-dire la capacité d'endettement des PME à forte intensité d'actifs incorporels, car les investisseurs doivent avoir la certitude qu'ils seront totalement remboursés en temps utile.

Le graphique ci-après montre les différentes structures utilisées par les entreprises qui envisagent un financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle¹⁰.



Les possibilités de financement au moyen de la propriété intellectuelle

	Garantie directe	Titrisation	Vente et cession-bail ¹¹
Description	La propriété intellectuelle sert de garantie au prêt.	La propriété intellectuelle constitue un actif sous-jacent pour émettre des titres sur les marchés de capitaux. Dans le même temps, l'entreprise conclut un accord de licence.	La propriété intellectuelle est vendue en échange d'un financement immédiat. Dans le même temps, l'entreprise conclut un accord de licence pour conserver la capacité de commercialiser ou d'utiliser la propriété intellectuelle.
Rôle des actifs incorporels	Les actifs de propriété intellectuelle ou les flux de recettes (par exemple, générés par un accord de licence) servent de garantie au bailleur de fonds.	Les actifs de propriété intellectuelle ou les droits sur les recettes prévues (par exemple, les redevances) sont transférés à un organe ad hoc ¹² .	Les actifs de propriété intellectuelle ou les droits sur les recettes prévues sont vendus à un investisseur spécialisé ou à un bailleur de fonds.
Avantages	Le prêteur peut saisir et monétiser la garantie et, avec les produits, recouvrer le capital (au moins partiellement) en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Cette sécurité supplémentaire devrait réduire les coûts d'emprunt.	Les établissements de crédit peuvent éliminer le risque lié à la possession d'actifs de propriété intellectuelle au bilan, tandis que le titulaire des droits de propriété intellectuelle peut obtenir des conditions de financement plus favorables. Cela tient au fait que les titres émis par la structure ad hoc sont, en théorie, séparés du risque de l'entreprise et peuvent donc obtenir des cotes plus favorables.	Le titulaire de droits de propriété intellectuelle peut accroître ses liquidités pour des opérations à court terme tout en conservant sa capacité de commercialiser ou d'utiliser la propriété intellectuelle.

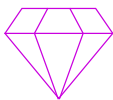
“Les actifs incorporels gagnent en importance en tant qu'actifs financiers...”

Les actifs incorporels gagnent en importance en tant qu'actifs financiers, en particulier dans les contextes de financement par emprunt et par actions. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les investisseurs examinent minutieusement les actifs incorporels lors de la vérification préalable, afin de s'assurer que ces actifs soutiennent la stratégie commerciale de l'entreprise et le plan de sortie de l'investisseur. De même, un nombre accru de prêteurs commencent à s'intéresser à la propriété intellectuelle et aux autres actifs incorporels.

- Pour de nombreuses entreprises, la mobilisation de capital par l'intermédiaire d'investisseurs providentiels, de sociétés de capital-risque et d'investisseurs en capitaux privés contribue au développement de manière positive.
- Mais à un certain moment, les inconvénients liés à la participation au capital d'une entreprise peuvent dépasser les avantages.
- C'est à ce moment-là que les entreprises examinent le financement par emprunt, par exemple en contractant des prêts bancaires.
- Malgré son attrait, le financement par emprunt peut s'avérer difficile pour les entreprises à forte intensité d'actifs incorporels qui ne disposent pas d'actifs corporels susceptibles de servir de garantie.
- Le financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle est une solution permettant d'améliorer l'accès aux fonds, dans un contexte de financement par emprunt ou par actions.
- Aujourd'hui, la plupart des prêteurs et de nombreux investisseurs manquent d'expérience vis-à-vis des actifs incorporels, voire ne les connaissent pas.
- Cette dynamique évolue néanmoins, et le financement garanti par des actifs incorporels gagne du terrain grâce à des initiatives publiques et commerciales.

2. Les défis du financement garanti par des actifs incorporels

Le financement garanti par des actifs incorporels en est encore à ses balbutiements. L'écosystème de ce type de financement reste confronté à un certain nombre d'obstacles, qui rendent son développement difficile. Ces transactions nécessitent davantage d'efforts et de temps que les autres opérations de financement. Cela s'explique principalement par les facteurs suivants :



1. L'évaluation des actifs incorporels est difficile. Certains enjeux, concernant notamment la différence souvent notable entre valeur comptable et valeur du marché, une divulgation limitée qui restreint le volume d'informations facilement accessibles, et l'absence d'un cadre d'évaluation commun, font qu'il est difficile d'attribuer une valeur à ces actifs.



2. De nombreux prêteurs et investisseurs connaissent mal les actifs incorporels. Les actifs incorporels sont complexes et difficiles à comprendre. L'identification des actifs incorporels pertinents, l'exercice d'une diligence raisonnable à leur égard et la mise en place de contrats pour établir des droits sur ces actifs, prennent du temps.



3. Les régulateurs n'encouragent pas l'utilisation des actifs incorporels comme garanties. Cela renforce la vigilance des investisseurs quant à la valeur intrinsèque des actifs concernés.



4. Les coûts de transaction rendent ce type de financement moins attrayant. La complexité de l'évaluation, de la diligence requise et de l'effort administratif à consentir entraîne des coûts de transaction.



5. Les actifs incorporels peuvent être difficiles à liquider. Avant de conclure une transaction, les investisseurs doivent avoir la certitude qu'ils pourront recouvrer leur

investissement. Ils évaluent la valeur de cession des actifs incorporels, afin de déterminer le montant pouvant être prêté ou investi. En l'absence d'un marché secondaire liquide dans lequel les actifs incorporels peuvent être monétisés, le montant acquitté en cas de défaut de paiement est généralement nettement inférieur à la valeur estimée des actifs incorporels.

Les progrès technologiques permettent d'atténuer certaines des difficultés rencontrées par ce type de financement. Ainsi, l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données peut faciliter l'évaluation, les prévisions et la liquidation sur les marchés de la propriété intellectuelle. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux métadonnées sur les inventions, les marques, les œuvres de création et les droits. De même, des données plus propres et plus précises sur l'utilisation et l'exploitation des actifs incorporels peuvent s'avérer utiles.

Dans la section suivante, nous examinerons plus en détail ces défis, et la manière dont elles compliquent le financement au moyen des actifs incorporels.

Défi n° 1 : Il est difficile d'évaluer les actifs incorporels

Il est essentiel de bien comprendre la valeur d'un actif pour l'utiliser afin d'obtenir des capitaux. Mais l'évaluation des actifs incorporels est complexe, et comporte certaines limites naturelles.

Pour commencer, l'évaluation est déterminée par le contexte. Par exemple, un portefeuille de brevets donnant accès à une technologie de niche peut augmenter la part de marché d'une entreprise qui sait comment l'utiliser. Sans cette expertise, la valeur des mêmes actifs peut être très faible. De même, la valeur d'un actif de propriété intellectuelle qui protège une innovation à un stade précoce n'est pas claire.

Néanmoins, même dans le cas de transactions plus établies, le manque de données disponibles et de précédents pose des difficultés pour l'évaluation des actifs incorporels. Les conditions de nombreuses transactions en lien avec la propriété intellectuelle ne sont pas accessibles au public, ou ne sont pas suffisamment détaillées pour attribuer une valeur précise à un actif.

En outre, compte tenu de leur valeur unique, il peut être difficile de trouver des actifs comparables et, l'évaluation des actifs incorporels étant de nature

subjective, des experts chevronnés peuvent présenter des évaluations très différentes et pourtant raisonnables.

De telles variations rendent d'autant plus critique la compréhension des hypothèses retenues par les évaluateurs. Toutefois, en l'absence d'un cadre d'évaluation cohérent, il demeure difficile de comparer les rapports établis par les différents experts.

“Il n'existe actuellement aucune méthode unique d'évaluation de la propriété intellectuelle.”

Il n'existe actuellement aucune méthode unique d'évaluation de la propriété intellectuelle. En l'absence d'une approche consensuelle, la vérification indépendante de la valeur attribuée aux actifs de propriété intellectuelle pour comparer les évaluations issues de différents ressorts juridiques reste difficile, même si elle est effectuée dans des contextes similaires (voir la partie consacrée à la Définition de normes d'évaluation des actifs incorporels). Compte tenu de la nature transfrontalière des transactions en lien avec la propriété intellectuelle, l'interopérabilité entre ressorts juridiques pourrait apporter des avantages importants.

Définition de normes d'évaluation des actifs incorporels

L'International Valuation Standards Council (IVSC) a publié des directives sur l'évaluation des actifs incorporels (IVS 210). Entre autres, la norme IVS 210 couvre les fondements de la valeur, les modes et méthodes d'évaluation, la méthode du marché, la méthode fondée sur le revenu, la méthode des coûts, les considérations particulières applicables aux actifs incorporels, les taux d'actualisation/de rendement des actifs incorporels, la vie économique des actifs incorporels et les avantages de l'amortissement fiscal. La norme IVS 210 est une référence pour les professionnels chargés d'évaluer les actifs incorporels¹³.

Pour en savoir plus sur la norme IVS 210, vous pouvez examiner la note d'orientation de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) concernant l'évaluation des droits de propriété intellectuelle, publiée en mars 2020. Cette note d'orientation précise les aspects particuliers des différents sous-groupes d'actifs de propriété intellectuelle, y compris la propriété intellectuelle relative aux marques, la propriété intellectuelle relative à la technologie, la propriété intellectuelle dans le domaine artistique et la propriété intellectuelle dans le domaine des données¹⁴.

La communauté des professionnels de l'évaluation ayant une expérience de la propriété intellectuelle est relativement restreinte et concentrée dans quelques zones géographiques. Même lorsque la profession existe, les connaissances doivent être associées à d'autres domaines pour obtenir une image complète de la contribution d'un actif. Par exemple, l'évaluation des droits de propriété intellectuelle protégeant un procédé de fabrication sophistiqué nécessite une compréhension des droits juridiques, de la technologie concernée et du marché. Des programmes de formation voient le jour pour aider les professionnels de l'évaluation à acquérir des compétences relatives aux actifs incorporels.

Programmes d'appui aux compétences professionnelles en matière d'évaluation

Compte tenu du rôle central que joue l'évaluation dans le financement garanti par des actifs incorporels, certains pays se sont employés à créer des communautés d'évaluation et à améliorer leurs compétences.

À Singapour, le programme *Chartered Valuer and Appraiser (CVA)*, proposé depuis 2016, a été conçu pour renforcer les capacités d'évaluation. En Asie, il s'agit de la première certification en matière d'évaluation qui aide les spécialistes à aligner leurs pratiques sur les normes d'évaluation internationales. Le programme comprend trois niveaux et six modules, qui vont de l'évaluation des entités, et de certains actifs et industries, aux différentes strates d'une entreprise. Le quatrième module, intitulé "Évaluation des entreprises aux fins de l'établissement de rapports financiers", couvre l'évaluation des actifs incorporels, y compris le cadre conceptuel, le processus d'évaluation selon diverses méthodes et les connaissances pratiques et méthodes utilisées.

En Jamaïque, l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle s'efforce de renforcer les capacités en matière d'évaluation de la propriété intellectuelle dans le pays. Une série d'ateliers a été organisée en 2021 avec des PME et des praticiens, suivis de la première promotion d'évaluateurs de la propriété intellectuelle, qui ont été formés aux méthodes avancées d'évaluation de la propriété intellectuelle par des consultants expérimentés du Royaume-Uni. Des banquiers, des spécialistes des affaires et des finances, ainsi que des représentants de la Banque de Jamaïque ont participé au cours. Ce mélange stratégique de participants est encadré et soutenu par l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle pour créer la première Association d'évaluation de la propriété intellectuelle de la Jamaïque.

Pour compliquer encore la question, les actifs incorporels sont quasiment invisibles dans les livres comptables des entreprises, malgré leur valeur importante. La propriété intellectuelle créée au sein d'une entreprise apparaît au bilan dans des circonstances très limitées. Celles-ci sont limitées à la date à laquelle l'actif incorporel crée une charge ou est directement associé à des revenus existants ou futurs. Si ces actifs contribuent indubitablement à la valeur d'une entreprise, ils ne sont pas comptabilisés dans les rapports financiers. En conséquence, les cadres comptables ne donnent pas une idée complète et cohérente de la valeur économique des actifs incorporels.

La sous-estimation systématique de la valeur de la propriété intellectuelle crée un angle mort pour les investisseurs, bailleurs de fonds et autres parties dont l'attention est souvent fixée sur les rares informations fournies dans les rapports financiers. Cela donne à de nombreuses jeunes entreprises un grave handicap dans l'accès au financement, simplement parce que les actifs incorporels sont leurs principaux actifs.

Un certain nombre d'appels ont été lancés pour améliorer cette situation, et les organismes d'établissement de normes en prennent note.

“La sous-estimation systématique de la valeur de la propriété intellectuelle crée un angle mort pour les investisseurs.”

Nouvelle recherche sur les actifs incorporels

L'International Accounting Standards Board (IASB) est un organisme indépendant et privé qui élabore et approuve les Normes internationales d'information financière. Dans son dernier programme de travail, l'IASB a décidé d'inclure un projet de recherche sur les actifs incorporels. Cette initiative souligne également la nécessité d'un examen global de la norme IAS 38, qui régit la manière dont les entreprises ont divulgué leurs actifs incorporels autogénérés dans leurs livres comptables. L'IASB a également publié une proposition visant à conférer une plus grande importance aux actifs incorporels dans le commentaire sur la gestion des rapports financiers.

Défi n° 2 : De nombreux prêteurs et investisseurs connaissent mal les actifs incorporels

Aujourd'hui, le nombre d'investisseurs et d'institutions spécialisées qui acceptent les actifs incorporels comme garanties de financement est encore très limité. Compte tenu des subtilités juridiques et des difficultés pratiques que posent la compréhension, les prévisions et la détermination du potentiel de création de liquidités, le financement garanti par la propriété intellectuelle se situe normalement en dehors de l'expertise et de la zone de confort des organismes de prêt. Souvent, les décideurs considèrent les actifs incorporels comme risqués, simplement en raison de leur manque de connaissances et d'expertise. L'incertitude qui en résulte ne s'accorde pas facilement avec la prudence des pratiques de prêt établies.

“Le financement garanti par la propriété intellectuelle se situe souvent en dehors des compétences et de la zone de confort des organismes de prêt.”

De ce fait, les organismes de prêt n'ont jamais considéré les actifs incorporels comme des garanties appropriées pour le financement par emprunt, et n'ont donc guère d'expérience en la matière. De nombreux investisseurs, en particulier ceux des pays en développement, ont une expérience limitée de cette catégorie d'actifs.

Pour surmonter ces obstacles, certains pays collaborent avec les organismes de prêt locaux afin de mieux faire connaître le financement garanti par des actifs incorporels. Il peut notamment s'agir de soutenir les processus décisionnels en matière de crédit des bailleurs de fonds régionaux, comme c'est le cas au Japon. Nous soulignons ci-dessous les efforts déployés par les communautés de prêteurs pour s'informer sur la propriété intellectuelle des entreprises en utilisant les bases de données sur les brevets et en collaborant avec les entreprises axées sur la propriété intellectuelle.

Évolution des perspectives en matière de propriété intellectuelle au Japon

Le projet de promotion du financement garanti par la propriété intellectuelle¹⁵, mené par l'Office des brevets du Japon et lancé en 2015, a conduit un certain nombre d'institutions financières régionales à travailler sur des initiatives en lien avec la propriété intellectuelle.

Le projet a encouragé la formation et le renforcement des capacités concernant les spécificités liées à la propriété intellectuelle (telles que la consultation du registre de la propriété intellectuelle dans le cadre d'une diligence raisonnable) parmi les employés des institutions financières régionales. À l'issue du dialogue avec les prêteurs, l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle est passée à 25% des organismes de crédit régionaux. Certaines de ces institutions financières ont même transféré en interne des services de conseils en brevets.

Il est intéressant de noter que le projet de promotion du financement garanti par la propriété intellectuelle a aussi incité les prêteurs à intégrer une nouvelle perspective de la propriété intellectuelle dans leurs processus de prise de décisions.

Si auparavant, l'accent était mis sur les informations quantitatives pour soutenir le processus de prêt, aujourd'hui, la pertinence de la propriété intellectuelle pour l'emprunteur, avec notamment l'analyse de la force concurrentielle et des vecteurs de croissance, gagne en importance, même au sein des comités de crédit et des cercles de gestion.

Défi n° 3: Les régulateurs n'encouragent pas l'utilisation des actifs incorporels comme garanties

Les régulateurs sont chargés de maintenir la stabilité du système financier. Ils exigent de la part des banques qu'elles détiennent une certaine quantité de fonds propres pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées. Cette obligation fait office de coussin de protection et permet de garantir que les banques possèdent une marge suffisante pour résister aux chocs des marchés. Les normes qui définissent le cadre réglementaire sur les fonds propres pour le système bancaire s'appuient sur les réglementations internationales, telles que les accords de Bâle III (voir ci-dessous). Le montant de fonds propres exigé par les régulateurs dépend des risques perçus associés aux prêts accordés et aux garanties sous-jacentes.

Les recommandations en matière de fonds propres selon les accords de Bâle III

Les accords de Bâle III établissent un ensemble de recommandations en matière de réglementation bancaire, publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il s'agit d'un cadre énonçant les normes internationales sur le ratio d'adéquation des fonds propres, les tests de résistance et

les exigences en matière de liquidité. Ces normes visent à renforcer les dispositions régissant les fonds propres par l'augmentation du montant minimal de fonds propres exigé, la détention d'actifs liquides de haute qualité et la diminution du niveau d'endettement des banques.

Les normes de Bâle III définissent également les critères d'utilisation des actifs corporels et financiers servant de garanties au prêt. Les prêts assurés par certaines formes de garanties signifient habituellement que le prêteur aura moins de fonds propres à détenir, car ces types de prêts sont perçus comme moins risqués. Cependant, les régulateurs bancaires n'assouplissent pas les exigences en matière de fonds propres dans le cadre du financement adossé à des actifs incorporels.

Si cela n'empêche pas les banques d'octroyer des financements garantis par des actifs incorporels, les exigences définies dans la réglementation sur les fonds propres n'en demeurent pas moins élevées. En règle générale, les prêts adossés à des actifs de propriété intellectuelle sont évalués à des taux semblables à ceux des prêts en blanc, rendant ce modèle de financement peu attractif pour les emprunteurs. On pourrait toutefois considérer que le profil de risque de certaines formes de financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle est suffisamment bas pour justifier une approche plus nuancée de la réglementation à cet égard.

Une révision de la réglementation bancaire permettrait ainsi aux organismes de prêt de réduire le niveau de fonds propres exigé dans le cadre d'un financement tiré des actifs incorporels. Même si de tels changements en matière de réglementation bancaire nécessitent d'être coordonnés à l'échelle mondiale, ils méritent que l'on s'y attarde.

“Sans une révision de la réglementation bancaire, les organismes de prêt n'ont pas la possibilité de réduire le niveau de fonds propres exigé dans le cadre d'un financement garanti par des actifs incorporels.”

En parallèle, ces contraintes peuvent aussi permettre à d'autres types de bailleurs de fonds de favoriser le financement au moyen d'actifs incorporels. Les prêteurs tels que les fonds de dette représentent une alternative susceptible de combler cette lacune, car leur marge de manœuvre est supérieure à celle des banques. En outre, les assureurs, soumis à un cadre réglementaire différent, peuvent aussi proposer une certaine viabilité financière en intégrant des solutions d'assurance qui modifient le profil de risque économique des produits financés par des actifs incorporels.

Défi n° 4 : Les coûts de transaction rendent ce type de financement moins attrayant

Si le financement tiré des actifs incorporels est en plein essor, il en est toutefois encore à ses balbutiements. Le montant et le volume des transactions sont faibles par rapport à d'autres types de financement. Les difficultés posées par l'évaluation et la diligence requise rendent ce genre de transaction plus long et coûteux. Des conditions peu claires ainsi que la nécessité de recourir à des processus sur-mesure viennent encore s'ajouter aux coûts de transaction.

En définitive, les coûts de transaction sont élevés par rapport à la valeur apportée par l'opération. Parallèlement à cela, le caractère inédit de ce modèle de financement explique que trop peu de transactions sont réalisées pour augmenter le niveau d'expérience dans ce domaine, et faire ainsi baisser les coûts en découlant.

Pour les investisseurs, dont le modèle d'affaires s'appuie sur les économies d'échelles réalisées avec des produits normalisés, ce type de transaction est rétroactif.

Et pour les entreprises qui demandent un financement garanti par des actifs incorporels, les dépenses d'investissement associées à l'évaluation et à la charge administrative requise ont un effet dissuasif. Ces dépenses sont engagées en grande partie au début du processus, avant la décision d'octroi du financement, ce qui augmente le risque de coûts irrécupérables et réduit ainsi l'attractivité du modèle de financement garanti par des actifs de propriété intellectuelle.

Les décideurs d'un certain nombre de pays ont lancé des projets qui visent à réduire les coûts de transaction. Certains d'entre eux ciblent le processus d'évaluation, sous la forme de subventions à l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle pour les emprunteurs ou les bailleurs de fonds. Les taux d'intérêt subventionnés et les avantages fiscaux font aussi partie des solutions proposées. Si ces initiatives ont permis de réduire les coûts de transaction et d'éviter un dysfonctionnement du marché, le coût induit par le financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle reste trop élevé pour que ce modèle de financement soit considéré comme viable pour de nombreuses entreprises.

“Pour les entreprises qui demandent un financement garanti par des actifs incorporels, le coût induit par l'évaluation peut avoir un effet dissuasif.”

Défi n° 5 : Les actifs incorporels peuvent être difficiles à liquider sans marchés secondaires transparents

Les rares exemples dans ce domaine offrent peu d'informations sur le nombre de transactions qui n'ont pas abouti et sur ce qu'il advient dans ces situations. Les transactions réalisées dans le domaine de la propriété intellectuelle, dans des contextes tels que la concession de licences, sont, elles, beaucoup plus fréquentes. Cependant, ce type de transaction s'effectue dans le cadre de contrats privés, livrant peu d'indications aux investisseurs. Et même lorsque de tels contrats sont rendus publics, seul un nombre limité de renseignements est mis à disposition.

Il est donc difficile d'évaluer les actifs qui sous-tendent une transaction financière et de déterminer les mesures à prendre dans le cadre de la cession des actifs en cas de défaut de paiement. La question de la cession des actifs intéresse particulièrement les bailleurs de fonds, susceptibles de détenir des actifs qu'ils ne parviennent pas à monétiser facilement. Pour une grande partie des organismes de prêt, ce risque est un obstacle à l'utilisation du financement tiré des actifs incorporels. Les préoccupations exprimées dans le cadre de la réglementation visant à éviter l'incapacité à recouvrer la valeur des actifs incorporels mis en garantie ont conduit à définir des exigences élevées en matière d'adéquation des fonds propres, dans le but de compenser l'incertitude perçue associée à ce type d'investissement, tel qu'expliqué dans le défi n° 3.

Des efforts doivent être consentis pour combler ces lacunes.

Les assureurs spécialisés, les banques de développement et les initiatives publiques apportent des solutions qui permettent de modifier la répartition des risques, en particulier pour les organismes de prêt. L'assurance de protection de la garantie répond aux besoins des banques qui, dans le pire des scénarios, peuvent se retrouver avec des actifs non liquides. Les assureurs garantissent le recouvrement d'une partie de la valeur de nantissement, réduisant les risques de perte pour la banque. Surtout, les assureurs sont en mesure de proposer ces garanties, car ils sont soumis à une réglementation différente de celle appliquée au système bancaire, ce qui leur permet d'envisager de tels risques selon une approche plus économique.

Les banques de développement, catalyseurs du marché des actifs de propriété intellectuelle

Des entités du secteur privé et du secteur public mènent actuellement des expériences destinées à promouvoir le recours au financement garanti par des actifs incorporels. Mais le marché ne compte pas suffisamment de bailleurs de fonds pour faire fonctionner ce modèle de financement. Les banques de développement ont donc un rôle central à jouer dans l'évolution de ce marché.

Dans le domaine du financement tiré des actifs incorporels, deux éléments distinguent les banques de développement des autres acteurs du marché : **la tolérance au risque** et **la capacité à effectuer des opérations plus modestes**.

S'agissant des risques, certaines banques de développement¹⁶ sont en mesure de réaliser des transactions plus risquées par rapport à des organismes de prêt traditionnels tels que les banques commerciales. Les banques de développement ont donc la possibilité d'intervenir et de satisfaire les demandes de financement que les banques conventionnelles ont refusées.

Exemple de la République de Corée

En République de Corée, des projets de financement adossés à des actifs de propriété intellectuelle ont été menés par deux banques d'État : la Korea Development Bank (KDB) et l'Industrial Bank of Korea (IBK). Dans leur sillage, certains organismes de prêt tels que Woori, Shinhan et KEB Hana sont aussi entrés dans la course. En plus d'apporter des garanties aux banques pour permettre aux entreprises à forte intensité d'actifs incorporels d'accéder au financement, KDB administre également un fonds de redressement spécialisé dans la propriété intellectuelle de 60 millions de dollars É.-U.¹⁷.

Exemple du Canada

Par ailleurs, le mandat de ces banques de développement leur permet de soutenir la croissance des petites entreprises et d'accepter des transactions plus modestes par rapport à d'autres bailleurs de fonds. Par exemple, une division de la banque de développement du Canada,

BDC Capital, a créé un fonds d'investissement direct spécialisé dans les structures de financement garanti par des actifs de propriété intellectuelle, qui dispose d'une enveloppe de 160 millions de dollars canadiens pour des financements sous forme de fonds propres, de quasi-fonds propres et de dettes, dont le montant investi par un investisseur unique s'élève de 3 à 10 millions de dollars canadiens. Une première série d'investissements de portefeuille a été réalisée en 2022¹⁸.

Les banques de développement ont également un rôle à jouer en faveur de l'évolution de l'écosystème financier. En Jamaïque, le Compete Caribbean Partnership Facility, un programme du secteur privé financé conjointement par la Banque interaméricaine de développement (IDB), le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO), la Banque de développement des Caraïbes (CDB) et le Gouvernement du Canada, a financé un projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation de la propriété intellectuelle¹⁹. Un autre projet de l'IDB en Jamaïque porte sur l'accès au financement en fonds propres (soit, des subventions en faveur de l'innovation ainsi que l'adoption de technologies numériques) associé à des services d'incubation d'entreprises, dans le but de soutenir plus efficacement des petites et moyennes entreprises en expansion selon une approche plus globale²⁰.

La monétisation de la garantie en cas de défaut de paiement fait également partie des solutions proposées par le secteur public. Les réponses vont de la mise en place d'un fonds de redressement des actifs dévalorisés à l'offre de services par des organismes de crédit. Un certain nombre d'acteurs encourage la mise en place de marchés publics d'échanges et de transactions portant sur les actifs de propriété intellectuelle dans le but de simplifier l'évaluation et la cession des actifs incorporels.

3. Relever les défis et promouvoir le financement garanti par des actifs incorporels pour répondre aux besoins du marché

Certains pays mènent actuellement des expériences dans le cadre du financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle et examinent différentes solutions.

Les réponses mises en place au niveau national varient fortement et résultent souvent de l'association de différentes mesures visant à encourager l'accès au financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle. Les principales réponses sont les suivantes :

Réponses nationales visant à encourager le financement garanti par des actifs de propriété intellectuelle



Le financement par actions

- Financement direct par actions au moyen d'investissements garantis par l'État ou de fonds de capital-risque.
- Structures de fonds alternatives mises en place par les banques de développement en vue de répondre aux besoins de ce type de financement.



Le financement par emprunt

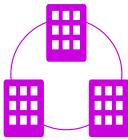
- Prêts sécurisés par le gouvernement au moyen de taux d'intérêt subventionnés de manière directe ou des programmes de garantie.
- Prêts en faveur de la commercialisation de la propriété intellectuelle par le secteur semi-public au moyen des banques de développement.

- Programmes de prêts d'amorçage-investissement ou de financement soutenus par l'État pour répondre aux demandes de financement par emprunt.



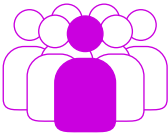
L'évaluation

- Programmes visant à renforcer les capacités en matière d'évaluation.
- Programmes visant à subventionner l'évaluation.
- Création d'organismes d'évaluation.



La monétisation de la garantie en cas de défaut de paiement

- Mise en place de fonds de recouvrement/redressement des actifs de propriété intellectuelle dévalorisés.
- Offre de services par des organismes de crédit.
- Assurance sur les actifs mis en gage proposée par les assureurs.



Sensibilisation et formation

- Activités générales de sensibilisation et de formation au financement garanti par des actifs de propriété intellectuelle.
- Approches ciblées visant à encourager les crédits bancaires par des activités de sensibilisation destinées aux organismes de prêt.

Mesures de soutien au financement par emprunt en Asie

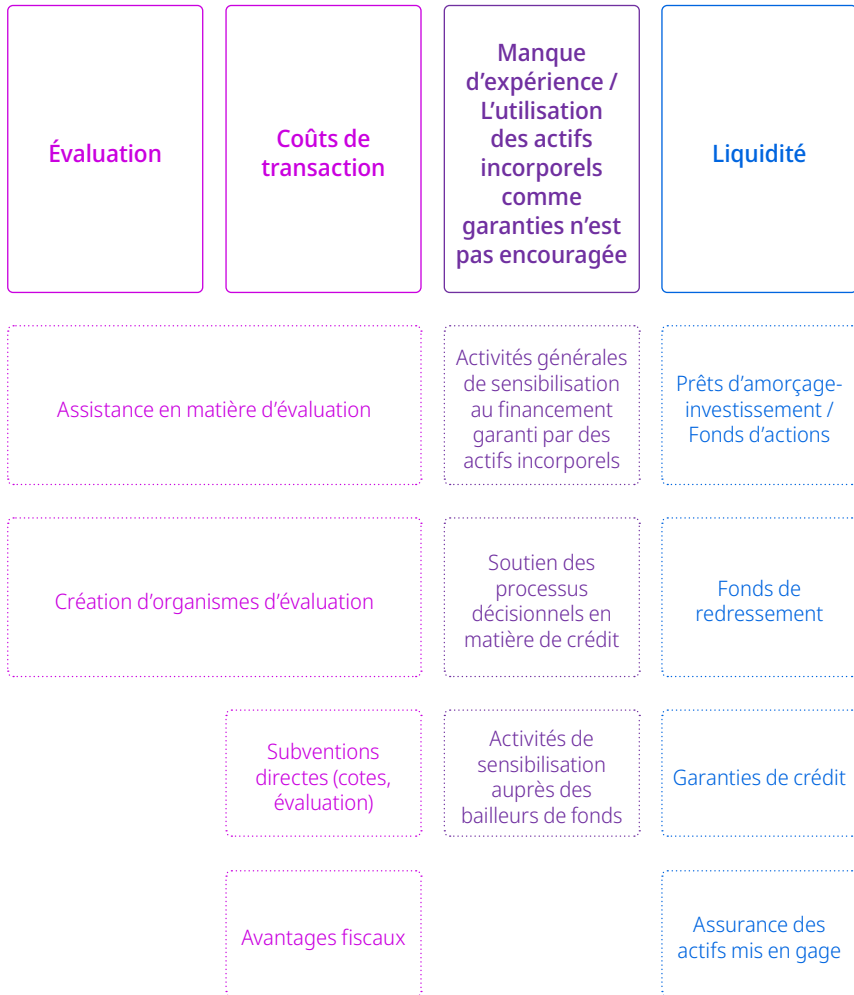
La **République populaire de Chine**, qui représente aujourd'hui le marché le plus important dans le domaine du financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle, possède une longue expérience de ce modèle de financement. Les crédits de garantie et les subventions directes aux emprunteurs ainsi que les programmes de promotion du financement tiré des actifs de propriété intellectuelle sont au cœur de la démarche adoptée en Chine. Le Gouvernement chinois a été l'un des premiers à encourager la vente et cession-bail comme modèle de base de la titrisation.

La **République de Corée**, elle, a mis en place un ensemble d'instruments qui visent à promouvoir le financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle par l'emprunt. Dans ce contexte, les activités de prêts d'amorçage-investissement soutenues par l'État, les garanties octroyées par les banques de développement et la création d'un fonds de redressement figurent au centre des activités du pays. Pour accompagner ces instruments, un organisme d'évaluation des actifs de propriété intellectuelle a également été mis en place.

L'approche adoptée par le **Japon** consiste principalement à faire mieux connaître le financement garanti par des actifs incorporels et à soutenir les processus décisionnels en matière de crédit des bailleurs de fonds. Les organismes de prêt qui adoptent ce modèle de financement bénéficient également d'une assistance en matière d'évaluation. La stratégie japonaise se caractérise par un degré bien plus faible d'intervention directe sur le marché par rapport aux autres pays.

Si certains États préfèrent recourir à l'une ou l'autre forme de financement – le financement par emprunt d'une part, et le financement par actions d'autre part – leurs approches ont toutes en commun la promotion d'activités de sensibilisation et de formation au financement garanti par des actifs incorporels. Le tableau ci-après regroupe les éléments fondamentaux de ces approches et les défis qu'ils relèvent.

Les éléments fondamentaux des solutions adoptées en matière de financement garanti par des actifs de propriété intellectuelle



4. OMPI : Rendre le financement tiré des actifs incorporels plus accessible

L'intégration d'un financement adossé à des actifs incorporels pose un certain nombre de défis qu'aucune entité ne peut résoudre seule.

Les entités du secteur privé comme du secteur public prennent des initiatives pour améliorer la situation actuelle.

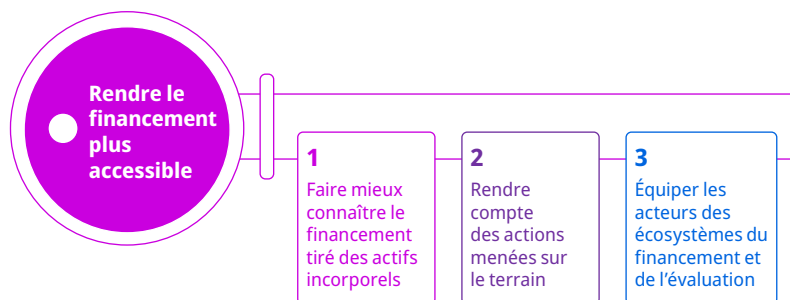
Mais le marché ne compte pas encore suffisamment d'acteurs pour combler les lacunes dans ce domaine. Si le modèle du financement garanti par des actifs incorporels en est encore à ses balbutiements, l'intervention des États sera probablement nécessaire pour intégrer définitivement cette forme de financement sur le marché. Et pour en favoriser la viabilité, ces interventions doivent insuffler l'élan nécessaire à stimuler la participation du secteur privé sur le long terme.

Trouver des solutions aux défis que pose le financement tiré des actifs incorporels nécessite une approche qui rassemble le secteur public et le secteur privé. Les spécialistes des domaines des affaires, de la finance, de la propriété intellectuelle et des politiques publiques devront travailler ensemble pour passer d'un écosystème d'innovation axé sur les politiques à un écosystème qui répond aux besoins du marché.

“Trouver des solutions aux défis que pose le financement tiré des actifs incorporels nécessite une approche qui rassemble le secteur public et le secteur privé.”

Selon le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 de l'OMPI, le plus grand défi de l'Organisation est *d'accroître le nombre et la diversité des personnes tirant profit de la propriété intellectuelle*²¹. Compte tenu de ce potentiel inexploité, l'OMPI adopte une approche axée sur l'action pour faire en sorte que l'évaluation et le financement des actifs incorporels soient au cœur des travaux menés par l'Organisation dans le cadre des efforts plus larges visant à garantir que les actifs incorporels contribuent à renforcer les activités des entrepreneurs et des entreprises au niveau mondial.

Le plan d'action de l'OMPI sur le financement garanti par des actifs incorporels se découpe en trois volets :



Volet n° 1 : Faire mieux connaître le financement tiré des actifs incorporels

L'OMPI organisera une série de débats de haut niveau en vue de sensibiliser la communauté mondiale au potentiel que revêt le financement garanti par des actifs incorporels. Ces débats rassembleront les membres de hautes directions dans les domaines de la finance, des affaires et de la propriété intellectuelle des secteurs public et privé.

Pour accompagner ces débats et leur donner davantage d'ampleur, l'OMPI prévoit de mettre en place des groupes consultatifs de spécialistes chargés de promouvoir l'accès au financement garanti par des actifs incorporels. Ces groupes examineront en profondeur les obstacles techniques à l'utilisation de ce modèle de financement, tels que la méthode d'évaluation, les règles comptables et la participation des bailleurs de fonds. Pour chaque session, les groupes élaboreront un document de travail qui rendra compte des pratiques observées sur le terrain et des solutions envisagées pour faire avancer les débats. En outre, l'OMPI prévoit de participer à des plateformes favorisant les échanges dans le domaine du financement, afin de faire mieux connaître le potentiel du financement garanti par des actifs incorporels et les défis qui accompagnent ce modèle de financement.

Volet n° 2 : Rendre compte des actions menées sur le terrain

Les décideurs et les investisseurs n'ont pas de vision globale de la viabilité et de l'étendue des pratiques en matière de financement garanti par des actifs incorporels au niveau mondial. L'OMPI souhaite combler ce manque

d'informations en rassemblant les données pertinentes qui reflètent les actions menées par les entités du secteur public et du secteur privé.

Par exemple, l'OMPI élabore une série de rapports par pays en ce qui concerne l'utilisation du financement tiré des actifs de propriété intellectuelle. Chaque rapport est établi par un spécialiste en suivant les directives d'un partenaire du gouvernement local et de l'OMPI. Les rapports offrent un point de vue interne des succès réalisés et des défis à relever, ainsi que des perspectives envisagées pour l'avenir. Ils mettent en lumière l'immense diversité des mesures prises en matière de financement au moyen des actifs incorporels, telles que les taux d'intérêt subventionnés, la création de fonds spécialisés et la mise en place de programmes de formation pertinents en vue d'élaborer des normes, de faire mieux connaître ce modèle de financement et de promouvoir les bonnes pratiques en vigueur.

Le projet permet ainsi d'alimenter les données dans ce domaine et d'inciter les pays à prendre des mesures dans ce sens. Le premier rapport, *Débloquer le financement adossé à des titres de propriété intellectuelle : Perspectives nationales - l'exemple de Singapour*, a été publié en 2021. D'autres rapports sont en cours d'élaboration, notamment pour l'Arabie saoudite, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Espagne, la Jamaïque, le Japon, le Mexique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suisse et la Türkiye.

L'intérêt pour le financement garanti par des actifs incorporels a augmenté dans le secteur privé. L'OMPI participera à plusieurs projets de recherche dans ce domaine, en particulier dans le contexte des transactions commerciales et dans le cadre d'une étude sur les actifs de propriété intellectuelle utilisés comme garantie dans l'industrie cinématographique.

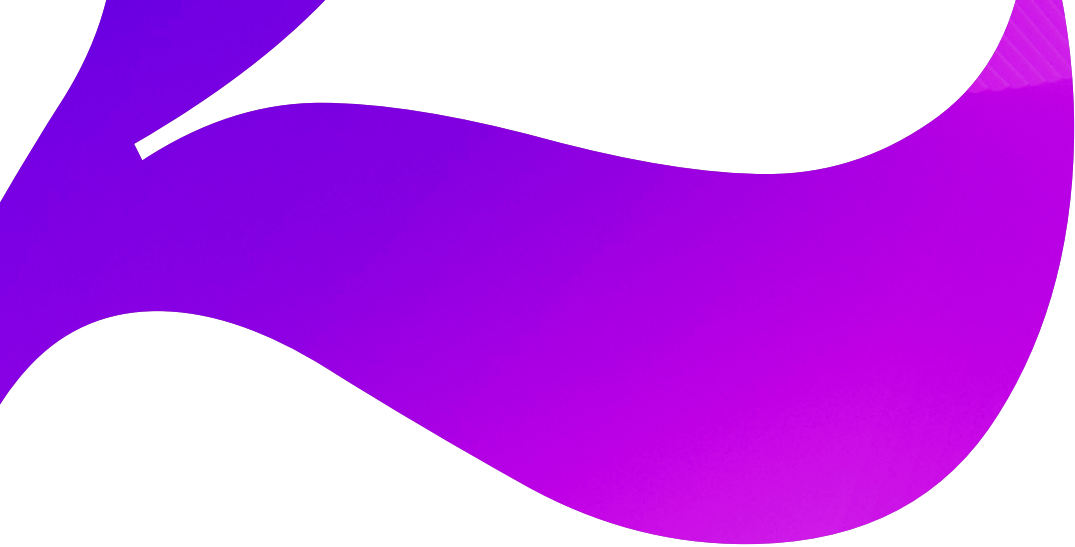
Volet n° 3 : Équiper les acteurs des écosystèmes du financement et de l'évaluation des actifs incorporels

Enfin, le financement tiré des actifs de propriété intellectuelle a besoin d'être soutenu pour se développer.

Les entreprises ont besoin d'outils pratiques pour améliorer leurs chances d'obtenir un financement par emprunt et par actions. Et les investisseurs qui connaissent moins bien ce modèle de financement doivent être mieux informés sur le potentiel d'évaluation des actifs de propriété intellectuelle, l'historique

des droits et les possibilités de liquidation des actifs en cas de défaut de paiement. Pour commencer, l'OMPI élaborera un instrument pratique dans le domaine du financement pour aider les emprunteurs et les bailleurs de fonds à communiquer plus efficacement.

Compte tenu de la difficulté d'évaluer les actifs de propriété intellectuelle, l'OMPI envisage également la mise en place d'un service qui permettra de faire appel à des spécialistes de l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle destiné aux investisseurs et aux bailleurs de fonds. Par ailleurs, ce service permettrait également d'appuyer les programmes des gouvernements ou des banques de développement.



Notes

- 1 Brand Finance (2021). Global Intangible Finance Tracker — examen annuel en matière d'évaluation des actifs incorporels dans le monde (<https://brandirectory.com/reports/gif-2021>).
- 2 Ocean Tomo (2021). *Intangible Asset Market Value Study*.
- 3 OMPI (2022). Quinzième édition de l'Indice mondial de l'innovation 2022 : *Quel est l'avenir de la croissance fondée sur l'innovation ? Les 5000 premières marques (% du PIB)*, source : base de données Brand Finance (<https://brandirectory.com/>) et base de données des Perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international, octobre 2021 (<https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October>).
- 4 OMPI (2017). Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde : *Le capital immatériel dans les chaînes de valeur mondiales*, <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4225>.
- 5 <https://www.worldbank.org/en/topic/sme/finance>.
- 6 Voir les Enterprise Surveys de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse <https://www.enterprisesurveys.org/en/enterprisesurveys>.
- 7 Cela comprend les droits de propriété intellectuelle enregistrés et non enregistrés et les droits qui en découlent, tels que les revenus tirés de licences, à l'exception du fonds de commerce.
- 8 Les entreprises peuvent aussi trouver des fonds au moyen de l'autofinancement progressif, du financement participatif et des aides du gouvernement. Cependant, les actifs incorporels jouent un rôle moins important dans ces formes de financement.
- 9 OMPI (2022). Quinzième édition de l'Indice mondial de l'innovation 2022 : *Quel est l'avenir de la croissance fondée sur l'innovation ? Sur la base des données de Refinitiv Eikon (examen en matière de capital-investissement) consultées le 27 mai 2022*.
- 10 OCDE (2015). *Enquiries Into Intellectual Property's Economic Impact*, pages 463 et suivantes.
- 11 Dans certains cas, une transaction de cession-bail transfère le droit au flux de trésorerie de l'actif, plutôt que la propriété de l'actif à proprement parler.
- 12 On entend par organe ou structure ad hoc un fonds commun de créances, qui fonctionne comme une entité juridique distincte possédant son propre actif et passif. En règle générale, ce type de structure est créé dans un but précis, c'est-à-dire que l'objectif de l'entité se limite à l'achat et au financement d'actifs ou de projets particuliers. Les banques ont souvent recours à ces structures pour séparer les risques financiers de leurs autres opérations. De fait, ces entités possèdent la particularité de ne pas pouvoir faire faillite, puisqu'elles survivraient en cas de faillite de la banque.
- 13 International Valuation Standard Council (2020). Normes d'évaluation internationales, en particulier l'IVS 210, pages 63 à 79.
- 14 RICS (2020). "Valuation of intellectual property rights".
- 15 Expression générique qui renvoie dans une large mesure aux projets présentés sur la page Web <https://chizai-kinyu.go.jp/>.
- 16 Habituellement, la Banque mondiale et les banques de développement régionales octroient des prêts aux gouvernements. C'est le cas de la plupart des banques de développement nationales.
- 17 OCDE (2022). *Secured lending for SMEs : Making effective use of registries and intangibles*, pages 51 et suivantes.
- 18 BDC (2022). "Journée mondiale de la propriété intellectuelle : Une année bien remplie à aider les entreprises canadiennes à croître pour le fonds Financement sur actifs de propriété intellectuelle de BDC Capital" (<https://www.bdc.ca/fr/a-propos/centre-des-medias/communiques-presse/journee-mondiale-propriete-intellectuelle-annee-bien-remplie-aider-entreprises-canadiennes-croitre-fonds-financement-actifs-propriete-intellectuelle-bdc-capital>).
- 19 Andrew Laidley (2021). "Over 300 trained in intro to IP valuation", *Jamaica Observer* (www.jamaicaobserver.com/business/over-300-trained-in-intro-to-ip-valuation).
- 20 Boosting Innovation, Growth and Entrepreneurship Ecosystem (BIGEE). <https://thinkbigee.com/>.
- 21 OMPI, Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 (www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_32/wo_pbc_32_3.pdf).



ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 22 338 91 11
Tlcp. : +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux
extérieurs de l'OMPI sont
disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2023



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

La licence Creative Commons (CC) ne
s'applique pas aux images et au contenu de
la présente publication qui n'appartient pas
à l'OMPI.

Couverture : Getty Images /
© Serg Myshkovsky

Référence OMPI RN2022-28F
DOI : 10.34667/tind.47115